



Paris le 9 janvier 2026

## **Relaxe du bâtonnier d'Istanbul : enfin une victoire pour l'État de droit. Restons mobilisé**

Le Syndicat des [Avocat·es](#) de France (SAF) se félicite de la relaxe du bâtonnier d'Istanbul et de l'ensemble des membres du conseil de l'ordre, et réaffirme son soutien aux confrères et consœurs toujours détenus ou condamnés

Le SAF salue avec une profonde satisfaction la décision rendue par la justice turque relaxant le bâtonnier de l'Ordre du barreau d'Istanbul, İbrahim Kaboğlu, ainsi que l'ensemble des membres du conseil de l'ordre poursuivis pour l'exercice légitime de leurs fonctions dans le cadre de la défense des droits humains et de l'État de droit.

Cette relaxe marque une étape importante dans la reconnaissance du rôle essentiel des barreaux indépendants et de la liberté d'expression des avocat·es dans l'exercice de leur mission, et met en lumière les principes fondamentaux qui régissent notre profession et réaffirme le droit des avocats de participer au débat public

Pour autant, si la relaxe constitue un soulagement et une victoire pour l'indépendance de la profession, le SAF demeure pleinement mobilisé aux côtés de nos confrères et consœurs qui restent, à ce jour, injustement détenus ou condamnés pour l'exercice de leur métier. Parmi eux, plusieurs avocat·es turc·ques continuent d'être visé·es par des poursuites pénales ou sont maintenu·es en détention dans des conditions qui soulèvent de sérieuses préoccupations en matière de respect de l'État de droit.

Le SAF réaffirme son soutien indéfectible à ces professionnel·les du droit, engagé·es au service de la justice, des libertés fondamentales et de la défense des droits humains. Nous appelons une nouvelle fois les autorités compétentes à mettre immédiatement fin aux procédures pénales en cours, à garantir l'intégrité des institutions représentatives de la profession d'avocat, et à assurer la libération sans délai de tous les avocat·es encore incarcéré·es du fait de leur engagement professionnel.

Le SAF continuera de travailler avec ses partenaires nationaux et internationaux pour défendre l'indépendance des barreaux et la sécurité juridique des avocat·es partout où ces principes sont menacés.